



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 07 JUILLET 2026.

PV N. 01

PRESENTS : M. Marc GIRAUD (Président)

M. Marc LATOUR - M. Stéphane PEDENON - M. Alain LASCAUX

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

DEPARTEMENTAL 1

Suite au mail du club du FC OCCITANE, informant le District de la Haute-Vienne d'engager son équipe Départementale seniors masculins 1 (D1) au niveau Départemental 3 (D3) pour la saison 2026/2027 et suivant l'article 15 des Règlements Généraux de la LFNA et du District de la Haute-Vienne relatif aux accessions et rétrogradations,

La commission des compétitions seniors, après accord du club de l'AS NEXON,

- Repêche ce dernier en Départemental 1 (D1) pour la saison 2026/2027 sous réserve des procédures en cours ou à venir.

DEPARTEMENTAL 2

Consécutivement au repêchage de l'AS NEXON en Départemental 1 (D1), l'équipe 2 du club SC VERNEUIL-SUR-VIENNE (2), après son accord, est repêchée en Départemental 2 (D2) pour la saison 2026/2027, en application de l'article 15 des Règlements Généraux de la LFNA et du District de la Haute-Vienne relatifs aux accessions et rétrogradations, sous réserve des procédures en cours et à venir.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 3

Consécutivement au repêchage du SC VERNEUIL-SUR-VIENNE (2) en Départemental 2 (D2), l'équipe 1 du club FC LA JONCHÈRE SAINT-MAURICE est repêchée en Départemental 3 (D3) pour la saison 2026/2027, en application de l'article 15 des Règlements Généraux de la LFNA et du District de la Haute-Vienne relatifs aux accessions et rétrogradations, sous réserve des procédures en cours et à venir.

ENGAGEMENTS SAISON 2026-2027

- Date limite d'engagement (Championnats D1 à D3) : **le 5 juillet 2026.**
Renseignement des desiderata à transmettre par mail à la commission des compétitions seniors **avant le 15 Juillet**
- Date limite d'engagement (Championnat D4) : **le 2 août 2026.**
- Date limite d'engagement des Coupes : **le 2 août 2026**
- ENGAGEMENTS sur Footclubs : - Les clubs devront faire part de leurs desideratas (lieu, jour, horaire, jumelage, alternance, souhait de poule) lors de leurs inscriptions.

Le Président,

Marc GIRAUD

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PEDENON

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président